### PUBLIC PRIS EN CHARGE

### MISSIONS DU SSIAD

## Sur prescription médicale pour :

- Les personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans
- Les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap.

### Capacité d'accueil:

- 39 personnes âgées
- 3 personnes handicapées

# CANTON NOGENT CANTON VAL DE MEUSE

ODIVAL NINVILLE MARNAY SUR MARNE MANDRES LA COTE LOUVIERES IS EN BASSIGNY ESSEY LES EAUX DONNEMARIE LANQUES SUR ROGNON ESNOUVEAUX AGEVILLE L'EVEQUE CANTON NEUILLY SAREY CHAUFFOURT PROVENCHERES SUR MEUSE MONTIGNY LE ROI EPINANT LAVILLENEUVE

### BONNECOURT CHANGEY CHARMES DAMPIERRE FRECOURT LANNES NEUILLY L'EVEQUE POISEUL RECOURT

**VESAIGNES SUR MARNE** 

VITRY LES NOGENT

SARCEY

POULANGY

THIVET

POINSON LES NOGENT

### CANTON D'ANDELOT

ROLAMPONT

BOURDONS SUR ROGNON FORCEY

## Assurer sur prescription médicale des soins d'hygiène et de confort

- Aider à maintenir l'autonomie pour contribuer à retarder l'entrée en institution
- Eviter l'hospitalisation dans la mesure du possible
- Faciliter le retour à domicile après l'hospitalisation

#### PERSONNEL

## Directrice : A. DEBEURY

# Infirmière coordinatrice : C. BOUVIER

Horaires: 8h-17 h le lundi, mardi, jeudi

8h- 16h le vendredi

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique du 03 25 31 77 76 nous vous recontacterons.

Aides soignantes : L'équipe se compose de 10 aides soignantes diplômées

## INTERVENANTS EXTERIEURS

Ce sont les infimiers(ères) libéraux(ales) de votre choix qui assurent les soins techniques. Leurs actes sont réglés directement par le SSIAD. Il est impératif de les informer de votre prise en charge par le SSIAD.

Les actes de pédicure sont également pris en charge par le SSIAD à raison de 3 par an.

# MODALITES DE PRISE EN CHARGE

#### **ADMISSIONS**

C'est sur prescription médicale que le SSIAD intervient. Après un premier contact par téléphone ou directement au bureau la personne est inscrite sur liste d'attente, puis l'infirmière établit un recueil des éléments administratifs sur un dossier et effectue une évaluation à domicile des besoins en lien avec les soins requis. Par ailleurs il faut fournir obligatoirement une attestation de votre carte vitale.

#### PRISE EN CHARGE

Elle est soumise à l'acceptation et à la signature du règlement intérieur par la personne ou son représentant Les horaires d'intervention sont de 7h à 14h et de 16h15 à 19h30.

Elle est organisée par l'infirmière coordinatrice. Au regard du niveau de dépendance, celle-ci détermine :

- Le nombre d'interventions hebdomadaires de 3 j / semaine minimum à 7j / semaine (la prise en charge du week-end étant réservée aux personnes les plus dépendantes).
- Le nombre d'interventions quotidiennes (1 à 3 interventions maximum par jour dont une le soir).

Il vous sera demandé de remplir un questionnaire de satisfaction une fois par an.

## FIN DE PRISE EN CHARGE

Sur décision du médecin traitant et/ou du service en accord avec le patient et/ou sa famille, en tenant compte de l'état de santé de la personne et des demandes prioritaires de prise en charge

#### MISSIONS DU SSIAD

## Sur prescription médicale pour :

- Les personnes âgées dépendantes de plus de 60
- tes de pathologies chroniques ou présentant un Les personnes adultes de moins de 60 ans atteinhandicap.

### Capacité d'accueil :

- 39 personnes âgées
- 3 personnes handicapées

## CANTON NOGENT CANTON VAL DE MEUSE

POINSON LES NOGENT ODIVAL NINVILLE MARNAY SUR MARNE MANDRES LA COTE LOUVIERES IS EN BASSIGNY ESSEY LES EAUX DONNEMARIE LANQUES SUR ROGNON ESNOUVEAUX AGEVILLE L'EVEQUE CANTON NEUILLY SAREY CHAUFFOURT PROVENCHERES SUR MEUSE MONTIGNY LE ROI EPINANT LAVILLENEUVE

DAMPIERRE CHARMES BONNECOURT CHANGEY LANNES

ROLAMPONT NEUILLY L'EVEQUE RECOURT POISEUL

VESAIGNES SUR MARNE

VITRY LES NOGENT

SARCEY

POULANGY

THIVET

### CANTON D'ANDELOT

**BOURDONS SUR ROGNON** 

## et de confort Assurer sur prescription médicale des soins d'hygiène

- der l'entrée en institution Aider à maintenir l'autonomie pour contribuer à retar-
- Eviter l'hospitalisation dans la mesure du possible
- Faciliter le retour à domicile après l'hospitalisation

#### PERSONNEL

### Directrice: A. DEBEURY

# Infirmière coordinatrice : C. BOUVIER

Horaires: 8h-17 h le lundi, mardi, jeudi

8h- 16h le vendred

que du 03 25 31 77 76 nous vous recontacterons. pouvez laisser un message sur le répondeur téléphoni-En dehors de ces horaires ou en cas d'absence vous

soignantes diplômées Aides soignantes: L'équipe se compose de 10 aides

## INTERVENANTS EXTERIEURS

glés directement par le SSIAD. Il est impératif de les qui assurent les soins techniques. Leurs actes sont réinformer de votre prise en charge par le SSIAD Ce sont les infimiers(ères) libéraux(ales) de votre choix

par le SSIAD à raison de 3 par an Les actes de pédicure sont également pris en charge

# MODALITES DE PRISE EN CHARGE

#### **ADMISSIONS**

administratifs sur un dossier et effectue une évaluation au bureau la personne est inscrite sur liste d'attente, de votre carte vitale. Par ailleurs il faut fournir obligatoirement une attestation puis l'infirmière établit un recueil des éléments Après un premier contact par téléphone ou directement à domicile des besoins en lien avec les soins requis C'est sur prescription médicale que le SSIAD intervient

#### PRISE EN CHARGE

à 19h30. Elle est soumise à l'acceptation et à la signature du Les horaires d'intervention sont de 7h à 14h et de 16h15 règlement intérieur par la personne ou son représentant

Au regard du niveau de dépendance, celle-ci détermine : Elle est organisée par l'infirmière coordinatrice

- dépendantes). du week-end étant réservée aux personnes les plus 3 j / semaine minimum à 7j / semaine (la prise en charge Le nombre d'interventions hebdomadaires de
- interventions maximum par jour dont une le soir). Le nombre d'interventions quotidiennes (1 à 3

satisfaction une fois par an Il vous sera demandé de remplir un questionnaire de

## FIN DE PRISE EN CHARGE

de l'état de santé de la personne et des demandes accord avec le patient et/ou sa famille, en tenant compte Sur décision du médecin traitant et/ou du service en prioritaires de prise en charge

## ROLE DE L'ENTOURAGE

Son adhésion est primordiale pour pérenniser le maintien à domicile.

L'entourage pourra être sollicité si besoin pour la participation ou l'aide au soin. Il sera parfois demandé une mise en place de matériel médicalisé de façon à améliorer la prise en charge au niveau du confort et de la sécurité du patient et du soignant.

#### TINANCHMENT

Le financement des soins de nursing et des soins techniques est pris en charge entièrement par votre caisse d'assurance maladie après avis et sous surveillance du contrôle médical.

L'achat ou la location de matériel est financés en partie par l'assurance maladie mais il subsiste parfois une participation du patient

## **SSIAD NOGENT**

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

4 RUE DU CHAMP DE MARS 52800 NOGENT



ssiad.lelien@orange.fr